

**REGLES DE FONCTIONNEMENT**  
**TRAVAUX PRATIQUES**  
**VITICULTURE**

**CAPA – BAC PRO - CS**

**TENUE DE TRAVAIL ET MATERIEL**

**La tenue de travail est obligatoire pour tous les travaux pratiques à l'extérieur**

<b>VITICULTURE</b>
Tenue de travail et chaussures de sécurité obligatoires.

Les apprentis ont l'obligation d'utiliser les vestiaires pour changer de tenue.

<b>FILLES</b>	<b>GARCONS</b>
Vestiaires près des cuisines – porte vitrée indiquant l'internat fille et descendre l'escalier	Vestiaires près de la salle arbo 4. Les adultes du CFPPA passeront par ce vestiaire pour atteindre le leur.

**HORAIRE**

Chaque apprenti doit être en tenue de travail au début de la séance de travaux pratiques. *Par exemple, une séance débutant à 13h45, le jeune est en tenue à 13h45.*

A la fin de la séance, leur tenue est quittée et ils ont à nouveau leur tenue pour le cours ou pour repartir chez eux.

*Par exemple, la séance prend fin à 17h45, à cette heure, ils ont changé de tenue.*

**Tout apprenti qui ne disposera pas de sa tenue lors de la semaine de formation au CFA ne pourra pas participer aux travaux pratiques conduits par le formateur.**

**Tout apprenti qui ne respectera pas les consignes sera sanctionné par le formateur technique et la direction du CFA.**